

**MAISON DE RETRAITE**

**E.H.P.A.D.**

**3, rue Walbaum**

**51360 - VERZENAY**

**☎ 03 26 49 40 13**

**📠 03 26 49 45 94**

**Marché public**

**Fourniture d'électricité**

**PROCÉDURE ADAPTÉE**

## **Plan**

- **Règlement de consultation**
- **Acte d'engagement**

## Règlement de la consultation

### **Article 1 – Objet de la Consultation**

- 1.1 L’Etablissement hébergeant des Personnes Agées Dépendantes de Verzenay** représenté par Alain Thévenin, procède à une consultation en vue de souscrire son contrat pour la fourniture d’électricité rue Thiers à Verzenay
- 1.2 Puissance électrique nécessaire :**  
La consommation électrique du bâtiment par année est estimée à 323 000 KWh  
Le fournisseur devra répondre à cette demande en proposant une offre « rendu sur site ».  
Il devra également présenter toutes les garanties de fiabilité et de qualité d’approvisionnement du bâtiment en électricité  
La puissance souscrite est de 100 KW et porte sur une puissance HTA.

### **Article 2 – Procédure de passation**

La présente consultation est lancée sous la forme d’une procédure adaptée en application de l’article 28 du Code des Marchés Publics.

### **Article 3 – Durée du Marché**

Le présent marché est conclu à compter du **1<sup>er</sup> Mars 2012**, et prendra fin le **28 Février 2015** à minuit.

### **Article 4 – Forme du marché**

Marché unique à prix unitaire.

### **Article 5 – Modalités de paiement**

Mandat administratif.

### **Article 6 – Dossier de consultation**

Un exemplaire du dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il comprend :

- Le présent règlement de consultation,
- La formalisation de l’engagement,

### **Article 7 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Article 8 – Contenu des Offres**

### **8-1 Offre de base – Forme du prix**

Le candidat a l'obligation de présenter une offre correspondant à l'ensemble des demandes mentionnées dans l'acte d'engagement.

### **8-2 Variantes**

Les variantes sont acceptées. Les candidats devront répondre à l'offre de base et proposer éventuellement une variante

## **Article 9 – Documents à fournir par les candidats**

Chaque candidat est tenu de fournir les documents suivants (obligatoirement rédigés en langue française) :

### **□ Documents relatifs au candidat :**

- Lettre de candidature (Cerfa DC 4) ;
- Déclaration du candidat (Cerfa DC 5) ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de soumissionner conformément aux dispositions de l'article 43 du Code des marchés publics.
- le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra, sur simple demande de la collectivité, dans un délai de quinze (15) jours, pouvoir produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, ainsi que les pièces mentionnées à l'article R 324-4 du Code du travail conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des marchés publics.

### **Documents relatifs au candidat:**

- Le candidat devra indiquer son chiffre d'affaires global
- Les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché.
- Les certifications de qualité
- Les moyens informatiques

Conformément à l'article 47 du Code des marchés publics, lorsque les renseignements fournis par le titulaire du marché en application des 1° 2° et 3° de l'article 44 et du I de l'article 46 du Code des marchés publics s'avèrent inexacts, le marché est résilié aux torts dudit titulaire à compter du jour de la réception par ce dernier de la notification de la résiliation.

❑ **Documents relatifs à l'offre**

- Le présent règlement de consultation dûment paraphé et accepté ;
- L'acte d'engagement complétée, datée et signée\* ;
- Les observations et/ou réserves éventuelles ;

**Article 10 – Dépôt des offres**

**10.1 Visite préalable**

La connaissance du site est indispensable à la remise d'une offre cohérente

**10.2 Les documents seront envoyés sous enveloppe cachetée portant la mention suivante :**

« PROCEDURE ADAPTEE : FOURNITURE D'ELECTRICITE »

Les soumissions seront impérativement transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Elles devront être adressées à :

**MAISON DE RETRAITE DE VERZENAY  
3, rue Walbaum  
51360 VERZENAY**

ou remise contre récépissé avant le **15/02/2012 à 16H30**.

Toute soumission arrivée après le **15/02/2012 à 16H30** sera exclue de la consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai de validité des propositions est de soixante jours (**60**) jours. Il court à compter de la date fixée pour la remise des propositions.

**Article 11 – Négociations avec les candidats**

Après l'ouverture des plis par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut décider d'engager des négociations avec les candidats dont le dossier de candidature et l'offre présentée sont conformes aux spécifications exigées par le présent cahier des charges.

**Article 12 – Critères de sélection des offres**

Après l'ouverture des plis ou, le cas échéant, au terme des négociations, les offres seront évaluées dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, l'Etablissement prendra en compte les critères de sélection suivants :

Le choix sera noté sur un total de 100 points.

1 / Prix de l'offre	Pondération : 40
2./ valeur technique de l'offre	Pondération : 60
- Expérience du candidat justifié par des références – noté de 1 à 5	
- Organisation opérationnelle – noté de 1 à 10	
- Politique d'assurance qualité, certification ISO – noté de 1 à 5	
- Modalité de production de l'énergie, origine de la production, réseau d'acheminement – noté de 1 à 15	
- Performance en matière de protection de l'environnement - noté de 1 à 10	
- Actions commerciales d'accompagnement – noté de 1 à 15	

### **Analyse des offres / Critères de sélection**

Le marché sera attribué au candidat dont l'offre aura reçu la meilleure note

#### **Article 13 – Attribution du Marché**

Le candidat retenu sera avisé de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai maximum de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le candidat retenu recevra, sous ce pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

Le candidat retenu dispose d'un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la lettre de notification (le récépissé d'accusé réception faisant foi) pour remettre le contrat définitif, conforme au cahier des charges et à son acte d'engagement en 2 exemplaires.

A réception du contrat, l'Etablissement se réserve un délai de 30 jours pour vérifier la conformité du contrat avec l'offre remise initialement, et le régulariser.

#### **Article 14 – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 7 jours calendaires avant la date de remise des offres, une demande écrite à :

Mr le Directeur  
Maison de Retraite  
3, rue Walbaum  
51360 - VERZENAY  
☎ 03 26 49 40 13  
Mail : direction-verzenay@mdr-verzenay.fr

**Mention « Lu et accepté »**

**Date, cachet et signature du candidat**

## ACTE D'ENGAGEMENT

▪ **Personne publique :**

**MAISONDE RETRAITE PUBLIQUE DE VERZENAY**

représenté par : **Alain Thévenin, Directeur**

▪ **Objet du marché :**

**La Maison de Retraite de Verzenay, représenté par Mr Alain Thévenin, procède à une consultation en vue de souscrire son contrat de fourniture d'électricité**

▪ **Procédure de passation :**

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## TITRE I – Identifiant

**1.1 L'Etablissement**

**Maison de Retraite Publique « Fondation Duchatel »  
3, rue Walbaum  
51360 - VERZENAY**

- **Comptable assignataire : Trésorerie de Verzy 51380**
- **La personne responsable du marché est : Alain THEVENIN**

**1.2 Engagement du candidat**

**Je soussigné (Nom et prénoms) :**

**Agissant pour mon propre compte**

**Adresse du siège social :**

**Téléphone :**

**Télécopie :**

**Numéro SIRET :**

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation et du présent acte d'engagement

**M'engage :**

- Conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter la prestation (fourniture d'électricité) dans les conditions ci-après définies.

L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres. **15/02/2012**

## **TITRE II – Conditions d'exécution du marché**

Les conditions d'exécution du marché sont déterminées par les conditions particulières et/ou générales proposées par le candidat.

### **Statistiques**

Le candidat s'engage à fournir à l'Etablissement un ou plusieurs dossiers statistiques lui permettant de connaître l'état de ses consommations.

## **TITRE III – Prix du marché**

### **Les prix sont proposés ci-dessous par le candidat**

#### **Article 1 : Tarification :**

##### **- prix unitaire**

Site	Montant HT	Montant TTC
E.H.P.A.D. Rue Thiers (lieu de livraison)		

##### **- Lieu de fabrication ou d'origine des fournitures**

- Pays de L'Union européenne, France comprise,
- Pays signataires de l'accord AGETAC (UE exclue) : Autriche, Canada, Etats-Unis, Finlande, Hong-Kong, Israël, Japon, Norvège, Singapour, Suède, Suisse.
- Autres : .....

#### **Article 2 : Avance Forfaitaire**

- J'accepte le bénéfice de l'avance forfaitaire équivalent à 5% du montant prévisionnel des fournitures : dans ce cas, il sera demandé une garantie à première demande. L'avance ne pourra être mandatée qu'après constitution de cette garantie
- Je renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire

**Article 3 – Paiement**

L'Etablissement se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant :

- Au compte ouvert au nom de : .....
- Sous le numéro : .....
- Code banque : .....
- Nom de la banque : ..... Code guichet : .....

**SIGNATURES**

A .....

Le .....

**Le candidat**

A .....

Le .....

**Le représentant légal de l'Etablissement**

**FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCE (1)**

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la Loi N° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises.

A .....

Le .....

Le représentant légal de l'Etablissement (2)

(1) à remplir par l'Etablissement en original sur une photocopie

(2) date et signatures originales

**Article 4 – Notification au titulaire**

La notification consiste en la remise d'une copie certifiée conforme de la consultation au titulaire.

Cette remise sera effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans ce cas, coller ICI, l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification  
une copie certifiée conforme du présent  
marché

A .....

Le .....